



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 29

Mis en ligne le :

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI- Mme CZURKA -M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA -- M. ALLIOTTE- M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. LARLET - M. BORELLI

Pouvoirs : M. DE SOUZA à M. SAURA / Mme CHAUVIN à Mme MICHEL/Mme SAHUN à M. ALLIOTTE / M. WAHARTE à M. SANCHEZ

Absents :

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'ÉDUCATION, DU LIEN SOCIAL, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

N° Acte : 7.5

Délibération n°25-40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques portant obligation de conclure une convention pour toute subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Vu la délibération 24-233 relative aux avances de subventions 2025, octroyées aux associations.

Vu la délibération 24-234 relative aux conventions d'objectifs 2025, pour les associations subventionnées à plus de 23 000 euros.

Considérant que la commune souhaite favoriser, développer et promouvoir l'activité des associations communales ;

Considérant que la commune octroie des subventions aux associations communales sur la base de projets dont l'objectif est la promotion du « vivre ensemble » ;

Suite au débat d'orientations budgétaires, il est demandé à l'assemblée délibérante de voter le montant des subventions directes aux associations pour l'année 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 27 voix Pour et 2 Abstentions (LARLET Jean-Patrick / PIOMBINO Patricia)

N'ayant pas pris part au vote : 10 (GACHON Loïc / MERSALI Malik / RENAUDIN Michel / RAFIA Kadija / HAMOU-THERREY Bernadette / BOCCIA Hervé / OULIE Gérard / BERTHOLLAZ Annie / AMAR Daniel / Henri-Michel PORTE)

APPROUVE, pour l'année 2025, l'attribution de subventions directes aux associations culturelles, patrimoniales et sportives. La répartition est définie dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le tableau précise le montant des subventions qui seront versées suite à la présente délibération, et précise les montants qui pourront être versés en Octobre 2025, sous condition de fourniture à la ville par les associations, d'un bilan provisoire d'activité qui sera transmis fin Août.

IMPUTE la dépense au budget de fonctionnement 2025.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



Annexe Point 19 et 22

Attribution de subventions aux associations -2025

Secteur - Education	Avance subvention Conseil Municipal du 12 décembre 2024	Montant subvention Proposé en mars 2025	Montant subvention proposé en octobre 2025	Montant total subvention 2025
ACE - Coeur vaillant Ames Vaillantes"		500 €		500 €
FSE CES Camille CLAUDEL		500 €		500 €
Maison des Lycéen -Lycée Mendes France		500 €		500 €
FSE Lycée Jean MONNET			500 €	500 €
Secteur - Lien social	Avance subvention Conseil Municipal du 12 décembre 2024	Montant subvention Proposé en mars 2025	Montant subvention proposé en octobre 2025	Montant total subvention 2025
Accompagnement Conseil Citoyens Centre		500 €		500 €
A P V E à Vitrolles		800 €		800 €
Association des cheminots et leurs amis		500 €		500 €
Association Les Amis de la Ferme de Croze		300 €		300 €
Association Vitrollaise des Amis de l'Humanité		800 €		800 €
Atelier les amis de la soie		300 €		300 €
A.V.F Vitrolles		1 000 €		1 000 €
Bords de l'Etang Animations		600 €		600 €
Club Léo Lagrange de Vitrolles		700 €		700 €
CIQ des Pinchinades		300 €		300 €
CIQ le Village		300 €		300 €
CIQ le Bosquet		300 €		300 €
Les Copains du Village		300 €		300 €
Maison Pour Tous	15 000 €	91 000 €	39 000 €	145 000 €
Point Sud	10 000 €	10 500 €	4 500 €	25 000 €
Point Sud "Ecole du sport inclusive"		1 000 €		1 000 €
Vitrolles Jumelage		750 €		750 €
Les Bouquineurs , euses, ont Quartiers Libres		300 €		300 €
Secteur - Economie emploi	Avance subvention Conseil Municipal du 12 décembre 2024	Montant subvention Proposé en mars 2025	Montant subvention proposé en octobre 2025	Montant total subvention 2025
Look and Job		2 500 €		2 500 €
Inter Made "Cité Lab"		1 500 €		1 500 €
Inter Made "Projet ESS"		5 000 €		5 000 €
Union Locale FO		2 000 €		2 000 €
Union locale CGT Vitrolles		5 500 €		5 500 €
Vitropole Entreprendre		21 000 €	9 000 €	30 000 €
Repair Café		202 €		202 €

